

**DEBAT D’ORIENTATIONS BUDGETAIRES POUR 2016**

Le débat d’orientations budgétaires de la Ville de Ploërmel pour 2016 s’inscrit dans un contexte très particulier.

**I - En effet, il s’inscrit dans la période triennale 2015-2018 de réduction sans précédent des concours de l’Etat aux collectivités territoriales** et la ville de Ploërmel n’est pas exempte des conséquences que cela représente dans la diminution de ses moyens financiers :

* C’est en 2016, 470 000 € de recettes en moins par rapport à 2014. A partir de 2017, cela représentera une somme de – 665 000 € par an,
* A cela s’ajoute une incertitude que les lois de finances successives font peser sur les villes comme Ploërmel qui dépassent les 10 000 habitants et qui peuvent voir leur dotation de solidarité urbaine amputée dès 2017 pour des raisons qui sont absolument étrangères à des circonstances locales ou de gestion mais à un rang qu’elles occuperaient dans un savant calcul opéré sur le plan national !

*Ce qui constitue, on en conviendra aisément, un bel encouragement donné par l’Etat aux villes et aux territoires qui s’évertuent à conserver des services de qualités aux habitants et au développement de nos espaces ruraux.*

Pourtant, **grâce à une politique locale empreinte de sagesse et grâce à un contrôle très strict des dépenses** de fonctionnement, **la gestion 2015 présente des résultats en très nette amélioration** par rapport à ce qui avait été envisagé lors du vote du budget primitif en mars 2015.

**La dette**, longtemps sujette à critique facile, **est entièrement sécurisée** ; l’épée de Damoclès qui pesait sur elle a disparu et le capital restant dû, s’il est encore important aujourd’hui, sera en 2019 revenu à un niveau tout à fait comparable à des collectivités de notre taille. L’annuité, c’est-à-dire le remboursement du capital et le paiement des intérêts payés annuellement, a considérablement baissé dès 2015 et baissera encore puisque, sans dette nouvelle, ce sont 431 000 € qui auront ainsi été éliminés entre 2016 et 2019.

**Notre capacité de désendettement est aujourd’hui de 6 années**, bien en deçà du seuil d’alerte de 10 années.

**Les dépenses de fonctionnement sont très contenues** puisque nos charges générales sont en 2016 inférieures à ce qu’elles étaient en 2014 et les charges de personnels baissent par rapport à 2015. La mutualisation des services nous permet d’ailleurs de bien les maîtriser et de réaliser sur ce point des économies d’échelle sensibles. Une telle politique nous permet également de constituer des provisions pour les charges à venir.

**Les recettes**, malgré le retrait de l’Etat, **se maintiennent** et ce **sans augmentation des taux d’imposition,** nous permettant d’envisager tout de même l’avenir avec une relative confiance.

**II – Car Ploërmel se développe,** attire des populations nouvelles, des investisseurs qui créent des entreprises et des réalisations immobilières, j’en veux pour preuve :

* La croissance de la population qui compte chaque année en moyenne près de 190 habitants supplémentaires en 2014 et en 2015,
* Le dynamisme du commerce de centre-ville dont j’ai abondamment démontré qu’il se portait bien, et notamment par comparaison à d’autres centres villes semblables ou plus importants
* La capacité du commerce de grande surface qui investit toujours autant dans des espaces de grandes qualités et dans des domaines diversifiés,
* L’implication des bailleurs institutionnels qui reconstruisent des logements neufs,
* L’arrivée de nouveaux acteurs qui ont décidé de choisir Ploërmel pour densifier et moderniser leur activité, telle l’ADAPEI qui vient d’acheter un terrain de 10 000 m² pour installer en 2018 son nouvel institut médico-éducatif,
* La mise sur le marché, à la Noë Verte, en 2017 par la Ville de terrains constructibles à des prix favorisant l’accession à la propriété et particulièrement à la primo-propriété,
* Les projets de réhabilitation immobilière de terrains vendus par la commune, tel celui de la rue du 8 mai ou d’autres encore dont il est trop tôt de parler.
* Avec le concours de l’intercommunalité, des projets tout aussi importants se dessinent sur des terrains que la ville a récemment acquis.

Je veux parler du secteur de l’enseignement avec le projet de la Région Bretagne d’implanter un nouveau lycée et dont il est inutile, je crois, d’insister sur ma ferme volonté d’aboutir en dépit des esprits chagrins – ou pour mieux dire encore, chagrinés – qui tentent bien maladroitement de prouver le contraire.

Je veux parler du projet extrêmement important d’une plate-forme plurimodale qui permettra d’organiser de manière optimale les transports de personnes sur le territoire communal, intercommunautaire et régional et dont je compte lancer les études opérationnelles dès cette année.

Je veux parler de la commercialisation rapide du parc tertiaire de Ronsouze et de celui de Brocéliande, sans parler des contacts pour Le Bois Vert, Camagnon et la Lande du Moulin.

Je veux aussi parler du projet de résidence habitat jeunes dont l’étude va se terminer et qui semble séduire largement autour de lui.

**III – le programme d’investissement reste soutenu et doit l’être pour accompagner ce mouvement**

Nos efforts de gestion et notre rigueur de tous les instants nous permettent, malgré tout, d’envisager des programmes d’investissement qui iront croissant entre aujourd’hui et 2019 au fur et à mesure de l’amélioration de nos capacités.

**En 2016, cela se traduit**

1 - Par un programme de travaux et acquisitions de l’ordre de 3 000 000 € :

* Amélioration des voiries et réseaux,
* Ecoles : quelques travaux de confortation, mais surtout un axe de réflexion sur la refonte total de l’accueil des enfants dans les écoles publiques,
* Entretien des bâtiments,
* Renouvellement de matériels.

La proposition budgétaire précisera bien évidemment tous ces points.

2 - Par des acquisitions foncières dont Ploërmel manquait cruellement jusqu’alors. Ces acquisitions foncières permettront de réaliser ce que j’évoquais plus haut et notamment l’aire d’échange plurimodal, le nouveau pôle scolaire et laissera la place suffisante pour accueillir les initiatives privées de création de nouveaux services.

Cette charge de 1 400 000 € environ constitue une charge provisoire pour la ville ; elle la porte juste le temps aux projets envisagés d’être montés puis réalisés. Il n’y a pas de développement possible sans réserves foncières. Par ailleurs, vous le constaterez, ce même budget présente une recette de 850 000 € en cessions de terrains et d’immeubles.

Car en effet, il est aujourd’hui vain de penser que la Ville fera tout et toute seule le développement de services et d’activités nouvelles ; elle n’en a pas les moyens ni même d’ailleurs toujours les compétences. Par contre, elle doit être présente, efficace et réactive pour faciliter ces initiatives. L’avenir de Ploërmel doit être construit par elle-même, par nous, mais aussi avec le concours de nombreux partenariats qu’elle aura su nouer solidement

**IV– Vous le voyez, l’heure est sérieuse, grave, délicate,** mais il n’y a aucune raison d’y déceler une quelconque raison de découragement ou plus malheureusement encore de critiques faciles et inconsistantes, mais il y a toutes les clés pour croire en l’avenir de Ploërmel et de son pays.

**C’est ma conviction, c’est mon ambition et c’est la ligne de notre action.**